

Annonce – de 3 mois

Enregistrer l'annonce

- soit sur www.anniviers.org \ Administration générale \ Bureau des étrangers-annonce (90 jours par année civile) : annonce en ligne
- ou soit sur Google \ taper « procédure d'annonce Valais » + Annonce en ligne

Attendre le courriel de la Commune, confirmant la réception de l'attestation d'annonce de moins de trois mois

Les documents suivants seront demandés

- déclaration d'arrivée
- copie du contrat de travail
- copie d'une pièce d'identité
- attestation de la caisse maladie suisse
 - ✓ *Les ressortissants des pays limitrophes (France, Allemagne, Italie, Autriche) peuvent garder la caisse maladie étrangère. Pour cela la personne doit :*
 - ✚ **Pour l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche** : remplir et signer le formulaire « couverture d'assurance-maladie des travailleurs titulaires d'une autorisation de courte durée »
 - ✚ **Pour la France** : remplir et signer le formulaire « choix du système d'assurance-maladie applicable » points 1 et 5, puis faire **remplir et signer le point 6 à sa caisse d'assurance maladie étrangère (sans la signature de la CPAM le formulaire n'est pas valable et dès lors obligation de s'assurer en Suisse).**
 - ✚ **Pour tous** : fournir une attestation **ou** la copie de la carte européenne d'assurance maladie.
- s'acquitter de frs 25.-